

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2022-163

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## Préfecture de l'Eure / Direction des sécurités

27-2022-09-02-00005 - Arrêté n° D3 BPA 22 0387 portant dérogation au principe d interdiction d accès et de franchissement de certaines routes aux manifestations sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation automobile intitulée «14ème Rallye national de Lisieux-Normandie» organisée les 9 et 10 septembre 2022 (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2022-09-02-00005

Arrêté n° D3 BPA 22 0387 portant dérogation au principe d interdiction d accès et de franchissement de certaines routes aux manifestations sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation automobile intitulée «14ème Rallye national de Lisieux-Normandie» organisée les 9 et 10 septembre 2022



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Préfecture de l'Eure Cabinet du préfet Direction des sécurités

Affaire suivie par Baptiste POUZET  
Bureau des polices administratives  
Tél : 02 32 78 28 2

Mél : [pref-manifestations-sportives@eure.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@eure.gouv.fr)

Évreux, le **02 SEP. 2022**

Le préfet de l'Eure à  
Monsieur le préfet du Calvados  
Cabinet  
direction des Sécurités

**Objet :** Manifestation automobile intitulée «14ème Rallye national de Lisieux Normandie» prévue les 9 et 10 septembre 2022

**P.J. :** 2

Monsieur Jean-Michel GUEGAN, représentant l'écurie de la Côte Fleurie, a déposé auprès de mes services, une demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation automobile intitulée « 14ème Rallye national de Lisieux Normandie» prévue les 9 et 10 septembre 2022 au départ de Lisieux et traversant le département de l'Eure lors des épreuves spéciales 2, 5 et 8 «Cordebugle».

Je vous informe que j'émetts un avis favorable concernant le passage dans le département de l'Eure de cette épreuve automobile.

Cette manifestation ne pourra bien évidemment avoir lieu que dans le respect des mesures gouvernementales et préfectorales en vigueur à la date de la manifestation.

Vous trouverez ci-joint le procès verbal de la sous-commission des épreuves sportives, ainsi que l'arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux manifestations sportives dans le département de l'Eure au profit de cette manifestation.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur de cabinet

Etienne KALALO